



## Congé maternité

-----  
Par Gwennii15

Bonjour,

Aide soignante dans la fonction publique hospitalière depuis août 2013, j'ai pris un congé parental à temps plein suite à la naissance de ma quatrième fille en avril 2022. Je suis de nouveau tombé enceinte en janvier 2023 soit pendant mon congé parental. J'ai envoyé ma déclaration de grossesse à l'hôpital ou je travail puis aucune nouvelle. Je les ai donc appelé pour savoir les date de mon congé maternité, et là on me dit que je n'y ai pas le droit car début de grossesse moins d'un an après le début de mon congé parental.

Ma question est le congé maternité n'est il pas obligatoire? Et sa rémunération? Que dois je faire?